

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES du MERCREDI 9 OCTOBRE 2013 Après-midi

01 Questions jointes de

- M. Willem-Frederik Schiltz à la ministre de l'Emploi sur "l'état d'avancement du dossier relatif au statut des accueillantes d'enfant" (n° 17415)

- Mme Valérie Warzée-Caverenne à la ministre de l'Emploi sur "le suivi du dossier visant la mise en place d'un statut complet pour les accueillantes d'enfants conventionnées" (n° 17854)

- M. Stefaan Vercamer à la ministre de l'Emploi sur "un statut à part entière pour les accueillants d'enfants" (n° 20144)

01.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, les accueillantes d'enfants conventionnées ont une nouvelle fois manifesté, le 19 avril dernier, pour rappeler leur souhait de voir se concrétiser l'engagement du gouvernement à instaurer un statut complet. Avez-vous pu leur apporter de nouvelles informations relativement à l'état d'avancement de ce dossier?

Voici quelque temps, vous aviez répondu en commission que la mise en place d'un statut complet impliquait que les accueillantes deviennent employées sur la base d'un contrat de travail. Cela induit un statut social à part entière. Sur ce point, avez-vous eu un retour des Communautés concernant d'éventuelles modifications à apporter au cadre juridique actuel? Un autre élément essentiel est évidemment l'impact financier qui en découlera pour toutes les parties concernées. Vous aviez demandé une estimation à votre collègue en charge des Affaires sociales et à l'ONSS. Celle-ci était annoncée pour la fin mars. L'avez-vous reçue? Qu'en ressort-il?

Indépendamment de l'option consistant en la conclusion d'un contrat de travail, vous aviez également évoqué l'idée d'étendre le statut en vigueur. Qu'en est-il précisément? Avez-vous obtenu les évaluations financières demandées dans cette optique? Cette piste est-elle toujours d'actualité?

Enfin, madame la ministre, avez-vous organisé des réunions avec vos collègues du gouvernement et vos homologues des entités fédérées ainsi qu'avec les organisations représentatives des accueillantes? En prévoyez-vous de nouvelles?

01.02 **Stefaan Vercamer** (CD&V): L'accord de gouvernement stipule qu'il y a lieu de s'atteler à l'élaboration du statut des accueillantes d'enfants et la ministre ne cesse d'affirmer que l'on y travaille.

En Flandre, un décret a été adopté dans l'intervalle. Les arrêtés d'exécution relatifs aux autorisations et au subventionnement ont été approuvés début juillet. Les textes sont axés sur le financement, la qualité et la viabilité du secteur. Sur la base des arrêtés en question, les accueillantes pourraient garder à l'avenir huit enfants en moyenne, contre 4 aujourd'hui.

Le gouvernement a toujours affirmé qu'il veillerait à ce que les accueillantes d'enfants dotées d'un statut ne gagneraient pas moins en net qu'aujourd'hui. Si l'on peut accueillir huit enfants par trimestre, le revenu augmentera fortement et il y aura des conséquences pour le statut.

Qu'en est-il de la réflexion sur la question? Quelles sont les pierres d'achoppement dans le cadre de la concertation avec les entités fédérées? Qu'en est-il du calendrier?

Quelle est selon la ministre l'incidence du décret flamand sur le revenu des accueillantes d'enfants et sur le financement de leur statut?

01.03 **Willem-Frederik Schiltz** (Open Vld): En dépit de la forte demande, le nombre d'accueillantes d'enfants diminue et le problème devient particulièrement criant à Anvers. Cette pénurie s'explique en partie par l'absence de statut à part entière des accueillantes d'enfants qui revendiquent depuis plus de dix ans des droits égaux à ceux des autres travailleurs.

Actuellement, leur temps de travail hebdomadaire moyen dépasse les 50 heures. Elles ne perçoivent aucun salaire, mais une indemnité de frais qui leur laisse quelque 3 euros par heure. Pas question pour elles de pécule de vacances, ni de prime de fin d'année, leur congé de maladie est limité et leur pension modeste.

La commission des Affaires sociales est revenue sur la question le 16 avril dernier, mais bizarrement, lors de l'audition, le thème central du financement n'a à aucun moment été évoqué. Le gouvernement brillait par son absence et aucune question n'a dès lors pu être posée sur l'état d'avancement du dossier.

Où en est le dossier du statut des accueillantes d'enfants au gouvernement? À quand remonte la dernière concertation avec les Communautés et quels en sont les résultats? De nouvelles consultations sont-elles prévues? Quels sont les obstacles à surmonter dans ce dossier? À quels calculs budgétaires s'est-on livré dans le cadre des scénarios échafaudés? Le financement supplémentaire au profit du statut des accueillants d'enfants nuira-t-il au financement des autres initiatives d'accueil de la petite enfance? A-t-il été tenu compte, dans les différents scénarios, des besoins en personnel supplémentaire pour les prestations d'appui?

01.04 **Monica De Coninck**, ministre: L'accord de gouvernement prévoit qu'il faut élaborer un statut à part entière pour les accueillants d'enfants en concertation avec les entités fédérées. L'on pourrait oeuvrer à cette fin dans le cadre juridique du contrat de travail pour le travail à domicile mais il ne faut pas oublier qu'un contrat de travail implique également le paiement de cotisations sociales et du précompte professionnel.

En ce qui concerne cette matière, j'ai déjà organisé une série de moments de concertation avec les Communautés, au cours desquels je leur ai soumis la question de savoir s'il était nécessaire ou non d'affiner le cadre juridique précité, afin de tenir compte de la façon dont les accueillants d'enfants sont engagés aujourd'hui. Les Communautés m'ont transmis une liste de problèmes et de questions, dont certains ont déjà été parcourus avec elles entre-temps. Il en est ressorti qu'il n'est pas nécessaire d'adapter ou d'affiner la loi du 3 juillet 1978. Les problèmes et questions qui m'ont été transmis par les Communautés portent toutefois aussi sur d'autres volets, tels que la sécurité sociale, la réglementation du chômage et la fiscalité.

En ce qui concerne le volet sécurité sociale, ma collègue, la vice-première ministre Laurette Onkelinx, a déjà demandé à l'ONSS de calculer quelles seraient les conséquences financières de cette piste dans le chef de toutes les parties concernées, en ce compris les accueillants d'enfants eux-mêmes. Cet exercice a été clôturé récemment, expliqué et discuté plus en détail avec les Communautés début mai. Celles-ci ont, ensuite, eu le temps nécessaire pour étudier en profondeur les données chiffrées.

Lors de la réunion suivante, organisée fin mai, plus aucune précision supplémentaire portant sur les chiffres n'a été demandée. Au cours de cette réunion, la réglementation du chômage a été abordée. Il a été prévu que les Communautés élaborent une proposition relative à l'emploi à temps plein d'ici la fin de ce mois-ci. Le champ d'application de la commission paritaire compétente a été précisé à la demande des Communautés.

Nous devrions encore nous réunir fin juin pour aborder certaines questions fiscales.

Les Communautés sont demandeuses d'une période transitoire au cours de laquelle les accueillants d'enfants, qui travaillent aujourd'hui sous un statut *sui generis*, pourraient choisir entre entrer ou non dans un statut à part entière. Toutefois, elles n'ont pas encore fait savoir de quelle période transitoire il s'agirait. Avant la prochaine réunion du groupe de travail, nous leur ferons parvenir une analyse des conditions juridiques périphériques auxquelles doit satisfaire une disposition transitoire.

Toutefois, j'insiste sur le fait que prévoir un cadre juridique fédéral suffisant en concertation avec les Communautés et dresser l'inventaire des répercussions financières est une chose. Mais le fait de pouvoir réaliser et instaurer ou non un statut social complet dépendra évidemment aussi de la volonté des parties concernées de prendre ces charges financières supplémentaires à leur compte.

M. Vercamer doit poser sa question sur les conséquences du décret flamand relatif aux gardes d'enfants au ministre flamand Vandeurzen.

Nous avons demandé aux Communautés de répondre d'ici à la fin du mois à deux questions relatives au problème fiscal. Selon mes collaborateurs, il se pourrait que nous aboutissions à une solution dans ce dossier, mais nous ne sommes pas seuls à décider à ce sujet.

01.05 **Willem-Frederik Schiltz** (Open Vld): Il est très difficile de démêler le noeud fiscal mais c'est aussi très important. J'espère que la ministre continue à faire les efforts nécessaires et qu'ils conduiront à un geste de l'autre côté. Je sais que la marge de manoeuvre est réduite mais le statut des accueillantes d'enfants n'est pas parfait. Tout effort supplémentaire pèse de tout son poids. J'espère qu'il en sera tenu compte.

01.06 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Comme mon collègue, je me réjouis des avancées qui ont été faites même si la question est encore loin d'être résolue. Les parents sont en détresse et le statut des accueillantes est toujours peu attrayant, ce qui prouve que les choses n'évoluent pas sur le terrain.

Vous avez évoqué à plusieurs reprises la question du coût. Il est vrai que, dans ce cas, ce sont les Communautés qui sont concernées. Ce faisant, il ne vous appartient pas de prendre seule une décision en la matière. Nous espérons que la concertation sera l'occasion pour chacun de prendre ses responsabilités et donc d'avancer dans ce dossier, l'objectif étant d'avoir un nombre suffisant d'accueillantes pour encadrer tous nos jeunes enfants.

01.07 **Stefaan Vercamer** (CD&V): Les calculs réalisés au cabinet de Mme Onkelinx peuvent-ils nous être communiqués? Puisque les problèmes juridiques ont apparemment été résolus, pourquoi ne finalisons-nous pas le cadre juridique fédéral? Il incombera alors à d'autres partenaires de prendre leurs responsabilités.

En 2007, déjà, le prédécesseur de la ministre s'était engagée à mener ce dossier à bien. Ne pourrions-nous pas encore accentuer la pression de sorte qu'on aboutisse enfin à un statut?

01.08 **Monica De Coninck**, ministre: C'est encore l'un de ces dossiers dont il est question depuis trente ans déjà. Ici aussi, j'essaie d'atterrir sans adopter de positions trop tranchées. *L'incident est clos.*